



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

COMITE DIRECTEUR

Compte rendu de la réunion du 20 novembre 2015

Membres du Comité directeur

Présents :

Philippe COQUET, Président	Bernard CHÊNE, Vice-président
Chantal FIEUJEAN, Présidente déléguée	Monique PRUDENT, Vice-présidente
Brigitte COCHARD, Secrétaire générale	Michel MISSONNIER, Vice-président
Alain THEYSSIER, Trésorier général	André MILANO, Vice-président
Jacques BRIFFAULT, Trésorier adjoint	Éric LOUAT, Vice-président
Hervé DI FELICE, Contrôleur de gestion	Patrick POHIN, Vice-président

Michel COUBLE	Robert JEANJEAN	Yves PIRIAC
Denis DA COSTA	Serge OLIVIER	Joseph SBALCHIERO
Chantal FOUCHARD	Dominique OLLIVIER-JOUANARD	Antony STANCO
Michelle GALLAND	Roger PARMENTIER	Marc VALAYER
Pascal HERNANDEZ		

Excusés :

Charles REYDELLET, Trésorier adjoint	Yves GUILLOT
Bernard CHAMPEY	Christophe JACQUEMIER
Christophe GARIN	

Présidents de CR/CS

Présents :

François SIRABELLA, Aquitaine	Jean-François HOCHART, Limousin
Marie-Claire BIELLI, Auvergne	Robert PEYRARD, Loire
Eric DASRE, Bourgogne	Jean-Pierre DÔ, Midi-Pyrénées
Jean-Louis CHARNALET, Centre	Marc SALOMON, Picardie
Horace DI MAGGIO, Côte d'Azur	Christian DEMARCONNAY, Poitou
André MERCIER, Drôme	Christiane BURLE, Provence
Michel MUTIN, Franche-Comté	Jean-Pierre REYNAUD, Rhône-Alpes
Philippe GRINDEL, Ile de France	Gérard DUFY, Saône et Loire
Michel GENTILE, Isère	Pierre BERTHET, Deux-Savoie
Patrick CATHALA, Languedoc-Roussillon	

Excusés :

Gilles MARTIN, Champagne	Jean-Marie BONTEMPS, Nord - Pas de Calais
Joseph SCOTTO, Lorraine	Pierre STEFANINI, Pays de la Loire

Invités

Présents :

Christian VIGNOT, Membre CNES	Xavier MAJOREL, Directeur administratif
Jacques FARESSÉ, Directeur technique nat	Lionel ABERT, CT National

Excusés :

Daniel RAMBAUD, Commission finances

En préambule à la réunion, le Président demande à l'assistance d'observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Paris, ainsi qu'en en mémoire de Madame MACIET, épouse du président du CBD du Var, de Yoann LABONNE, joueur de 38 ans du Limousin et d'Annie PETIOT et Michel OGIER tous deux licenciés à Vence et fauchés par un véhicule.

Le Président remercie toutes les personnes qui ont répondu présent pour cette réunion élargie aux présidents de CR/CS, il salue en particulier la présence de Monsieur Dominique OLLIVIER-JOUANARD, Président du Conseil National de la Boule Bretonne et nouveau membre à ce titre du Comité directeur.

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 26 juin 2015

Adoption à l'unanimité.

2. Intervention de Mme la Présidente déléguée

Chantal FIEUJEAN revient sur les compétitions nationales 2015 et tient à féliciter tous les organisateurs pour la très bonne tenue des championnats de France.

Pour 2016, les visites techniques sur site ont débuté, mais la principale difficulté concerne le championnat quadrettes qui n'est toujours pas attribué suite à la défection de Grenoble.

Le CBD du Rhône a été sollicité pour étudier une solution de repli sur Lyon, mais la Ville a déjà concentré tous les efforts sur l'Euro 2016 de football, il n'y aura donc aucune aide financière et matérielle.

Michel COUBLE, Président du CBD Rhône, déplore que son comité soit le seul à chercher à sauver ce championnat. Il ajoute qu'il a exploré d'autres pistes autour de Lyon : Eurexpo mais la location est onéreuse, à Bessenay et Villefranche sur Saône, les municipalités ne sont pas favorables. Il reste le site de Dardilly et Champagne au Mont d'Or qui ne pose pas de problème d'un point de vue sportif pour fournir les jeux demandés, mais les aspects parking, restauration et hôtellerie ne sont pas satisfaisants.

Le Président remercie le CBD du Rhône qui se démène activement pour apporter une solution. Il assure que ce championnat se déroulera en 2016 quitte à s'adapter en fonction des circonstances et à éclater les sites de compétitions les 2 premiers jours. Il annonce aussi qu'au besoin, la Fédération donnera un coup de pouce financier car le France Quadrettes est une priorité absolue.

Il rappelle que la Fédération a été piégée par la Ville de Grenoble qui avait postulé plus de 2 ans avant l'événement

Michel GENTILE, Président du CBD Isère, regrette de ne pas avoir réussi à sauver le championnat de France quadrettes à Grenoble. L'accord de principe avait été obtenu avec l'ancienne municipalité, mais la nouvelle a opposé un refus total allant jusqu'à refuser l'accès à l'Esplanade.

Michel GENTILE a tenté d'intervenir par la Métropole et par le Conseil départemental, mais la Ville ne daigne même pas répondre.

Jean-Pierre REYNAUD fait remarquer que l'organisation du championnat de France quadrettes 2016 est une responsabilité collective.

3. Exécution du budget 2015

Par rapport à la situation financière au 30 septembre communiquée à tous les participants, Alain THEYSSIER informe qu'il n'a rien de particulier ni d'anormal à signaler. Aucun écart notable n'est à déplorer et le résultat net est de 543 043 contre 519 758 l'année précédente à la même époque.

Il présente la situation à fin octobre, le résultat net est de 450 410 € contre 420 922 en 2014.

L'exercice 2015 devrait se solder par un excédent.

Concernant les licences 2016, au 17 novembre 48 927 licences ont été établies contre 50 103 l'an dernier à la même époque.

Le Trésorier général constate une baisse de 200 licences en 2^{ème} division et en 3^{ème} division ce qui aura une incidence sensible sur les produits des licences.

Enfin, il rend compte d'une étude qu'il a faite sur l'indemnisation des frais de téléphonie et d'internet des conseillers techniques. Actuellement un forfait mensuel de 60 € leur est accordé, soit une prise en charge intégrale de la Fédération dans la plupart des cas, alors que les élus ne bénéficient que de 15 € par mois.

Le cabinet comptable et la commissaire aux comptes ont attiré l'attention du Trésorier général sur l'irrégularité de cette situation, une part personnelle doit obligatoirement restée à la charge des utilisateurs. La Fédération serait sanctionnée en cas de contrôle fiscal.

Compte tenu que le prix moyen des abonnements téléphone / Internet / télévision pratiqué par les différents opérateurs est de 55 €/mois, Alain THEYSSIER propose, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'indemniser ces frais à hauteur de 60 % de la facture réelle, mais dans la limite du coût moyen d'un abonnement, soit 33 €/mois (60 % de 55 €) et toujours sur présentation de facture.

Robert JEANJEAN estime que le sujet des CTF doit être abordé rapidement mais de façon plus globale.

Le Président ajourne cette réflexion.

4. Intervention des Vice-présidents et Responsables de commission

4.1. Commission nationale féminine

Monique PRUDENT rapporte que la commission féminine se réunira en janvier et fera des propositions pour le Comité directeur précédant l'Assemblée générale.

+ Suivi des compétitions

Concours nationaux : comme prévu pas de problème de remplissage pour les F2.

Par contre, en F3, aucun concours complet à ce jour, même Saint-Chef et un annulé à Béziers.

L'avenir de ces concours F3 sera traité en commission féminine, mais on s'achemine vraisemblablement vers une suppression.

Concours propagande : selon la réglementation, tous les concours féminins basés sur 8 équipes et plus doivent être des concours propagande. Il semblerait que ce ne soit pas le cas dans tous les comités (Cf. Limoges) ce qui posent un problème d'équité : prise de points supérieure pour les joueuses des comités respectant la réglementation, indemnités différentes.

Un rappel de la réglementation en vigueur a été fait à tous les comités.

Néanmoins, la commission féminine sera interrogée sur la nécessité de maintenir tous les concours féminins en propagande et des propositions seront faites pour la saison 2016/2017.

+ Actions de développement

Dans le cadre de l'action de la formation de dirigeantes, le stage prévu en partenariat avec FEMIXSPORT a été annulé faute de candidature : 7 inscrites. Il sera peut-être reproposé au cours du premier semestre 2016 avant les élections de 2017 s'il y a un écho favorable de la part de nos dirigeantes.

Monique PRUDENT s'interroge sur la communication dans les comités car de nombreuses féminines n'ont aucune information.

La programmation des plénières se poursuit : l'avant dernière a eu lieu le samedi 7 novembre à Avignon pour les CBR Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Provence. 3 CBR et 7 CBD étaient présents ou représentés, par contre 3 CBD n'ont même pas répondu : Alpes Maritimes, Var et Cantal / Lozère, ce qui est désolant.

La dernière plénière devrait se dérouler à Montmorency le samedi 13 février, avant le Super 16 féminin, pour les CBR Ile de France, Nord Pas de Calais et Picardie.

Les aides au développement sont régularisées pour l'action mixité par contre pour les actions nouvelles et les premiers pas de tirs, certaines formations viennent juste d'avoir lieu (conséquence des plénières) et tout sera régularisé avant fin décembre.

Pour l'année 2016, toutes les actions ont été reconduites et inscrites au budget.

Horace DI MAGGIO demande la communication du cahier des charges du Super 16 féminin car Fréjus souhaite postuler.

Christian DEMARCONNAY demande si la commission féminine peut examiner l'officialisation des qualificatifs départementaux chez les féminines car cela permettrait d'avoir une plus forte participation dans ces compétitions officielles.

Monique PRUDENT répond que la généralisation de ce principe à toutes les régions n'est pas si évident.

Christiane BURLE estime qu'il faut rester souple et laisser les régions gérer en fonction de leur réalité.

4.2. Traditionnel

André MILANO propose au Comité directeur de passer le championnat de France Vétérans de 40 à 64 équipes dès 2016. Cette mesure se justifie dans la mesure où la proportion des vétérans correspond à plus de 50 % de notre population, l'incidence financière pour la Fédération est nulle, puisque le championnat se joue déjà sur 3 jours et cela permet de supprimer les poules de 5.

Accord à l'unanimité.

Les tableaux de répartition des qualifiés par comité seront diffusés courant décembre.

André MILANO informe que les réponses au questionnaire sur la pratique des M1 et M2 sont nombreuses, il prépare une synthèse pour la réunion de la commission le 4 décembre. Cette réunion sera élargie à 4 joueurs.

Joseph SBALCHIERO et Romano TIOLI préparent un questionnaire équivalent pour les M3 et M4.

Les premières journées de concours nationaux se sont déroulées sans incidents majeurs. Les 2 journées de doubles ont permis de désigner les 8 équipes directement qualifiées pour le championnat de France.

En revanche, lors du week-end de traditionnel quadrettes des 14 et 15 novembre et compte tenu des attentats de Paris, il a été décidé de stopper les concours nationaux le samedi, veille du début du deuil national de 3 jours, et de neutraliser les points.

Michel COUBLE demande si les organisations qui ont dû interrompre leur compétition resteront redevables des taxes prélevées par la Fédération.

Le Président répond que la redevance d'inscription au calendrier national ne sera pas facturée aux AS organisatrices.

Jean-Louis CHARNALET, Président du CBR Centre, demande que cette mesure soit étendue aux concours Propagande annulés ce même week-end.

Brigitte COCHARD indique que 3 rencontres de Clubs Jeunes n'ont pas eu lieu également.

Eric LOUAT s'étonne de l'absence d'homogénéité des consignes sur l'ensemble du territoire national, des concours se sont déroulés à certains endroits selon l'accord du Préfet et du Maire de la commune.

Marie-Claire BIELLI, Présidente du CBR Auvergne, approuve la position prise par la Fédération et s'en fera l'interprète dans son comité.

En revanche, elle est davantage inquiète sur le nouveau mode de prise en compte des points dans les concours Propagande et Promotion qui va bloquer les possibilités d'accessions de M3 en M2. Elle fait aussi état de rumeurs selon lesquelles, le nombre de joueurs M2 serait de nouveau diminué la saison prochaine.

Patrick CATHALA estime également que ce système de comptabilisation des points n'est pas égalitaire et rendra mathématiquement plus difficile l'accession de M3 en M2.

Le Président rappelle que la nouvelle prise en compte des points favorise la performance, l'accession sera acquise par des joueurs qui auront fait plusieurs finales ou ½ finales et non des joueurs qui gagnent régulièrement 1 ou 2 parties par concours.

La finalité est que chaque joueur se trouve dans la bonne division et y trouve son compte.

Quoi qu'il en soit, un bilan sera fait au terme de la saison et des ajustements pourront être apportés.

Quant au nombre de joueurs en M2, il a été diminué pour mieux faire correspondre l'offre et la demande de places dans les concours nationaux car il était intolérable que

des joueurs payent une licence sans pouvoir disputer les compétitions qualificatives au championnat de France.

Philippe GRINDEL, Président du CBR Ile de France, signale que certains comités continuent à saisir les points comme avant ce qui va fausser la catégorisation.

Brigitte COCHARD répond que 2 fiches de consignes ont été diffusées aux comités pour expliquer les nouvelles modalités de saisies des points. L'applicatif aurait pu être modifié, mais cela a un coût qui ne valait peut-être pas la peine pour la première année d'application.

André MILANO fait remonter une requête du CBD du Rhône qui demande à ce que les pré-qualificatifs propres uniquement à certains secteurs de gros comités n'attribuent pas de points car ce système est inéquitable et nuit à la participation des équipes.

Michel COUBLE confirme que dans les secteurs où ces pré-qualificatifs sont organisés, la participation est en baisse.

Patrick CATHALA considère qu'en Languedoc-Roussillon, entre le qualificatif départemental et le qualificatif régional, les équipes disputent autant de parties que dans les comités à fort effectif pour se qualifier, sauf peut-être en quadrette.

Jean-Pierre REYNAUD répond que pour être égalitaire, il faut que le système attribue le même nombre de points à ceux qui se qualifient au championnat de France.

Il attire aussi l'attention sur les concours nationaux incomplets et sur le risque de décourager les organisateurs.

Serge OLIVIER pense qu'au lieu de ne faire prendre des points qu'à la 4^{ème} partie, la suppression des points à la 1^{ère} partie aurait déjà réglé beaucoup de problèmes.

Marc VALAYER, Président du CBD Ardèche, demande de revoir les dates butoirs des périodes de mutation pour plus de cohérence.

Jean-Pierre DÔ confirme qu'il y a du mieux en M2 car les équipes qui se montent dans son comité trouvent désormais de la place dans les concours nationaux.

Par contre, il est inquiet de ne voir que 2 équipes inscrites au fédéral Quadrettes M3 de son CBD. Il estime qu'il faut faire davantage de stages de formation pour apprendre aux nouveaux licenciés à tirer et pas seulement pour les jeunes.

Concernant la demande du Rhône, le Président charge le président de Rhône-Alpes d'étudier cette question avec les autres CS de sa région car il n'est pas concevable d'accorder une mesure spécifique à un comité.

Jean-Pierre REYNAUD demande à la commission du Traditionnel de réfléchir à instaurer une catégorisation qui n'empile pas des points comme actuellement, mais qui tienne compte des parties gagnées en les ramenant au nombre de participations du joueur. Cela reflétera mieux sa valeur sportive.

4.3. Clubs

Eric LOUAT informe que 152 équipes sont engagées cette saison dans le championnat des clubs, soit autant qu'en 2014/2015 : 6 en Elite 1, 6 en Elite 2, 12 en National 1, 21 en National 2, 34 en National 3, 47 en National 4, 6 en Féminin Elite, 6 en Féminin National 1 et 14 en Féminin National 2.

Le produit des volets clubs permettront de nouveau de mieux indemniser les déplacements. En 2014/2015, 38 420 € ont été perçus pour les volets clubs et 42 000 € ont été reversés dont 11 000 en National 4, 11 460 en National 3 ou encore 8 300 en Féminin National 2.

Depuis cette saison, la Fédération ne désigne plus d'arbitres nationaux en National 2 par manque d'effectif. Or, plusieurs rencontres ont eu lieu sans arbitre. Eric LOUAT demande aux comités de veiller à ce qu'il y ait au moins 1 arbitre par rencontre. Il suffit de désigner l'arbitre que l'équipe receveuse a déclaré sur sa fiche d'engagement.

Aucun litige n'a été déploré la saison écoulée, cette année, la commission des clubs a été réunie pour un litige toujours en cours entre Coubon et le Puy en Velay en National 4.

La commission des clubs sera réunie en décembre.

Les sites retenus pour les 1/8èmes et ¼ de finale de National 4 sont Guilhaud-Granges, Rodez, Toulouse et Roanne. Les ½ finales se dérouleront à Feurs.

Horace DI MAGGIO évoque le cas de Monaco qui a 2 équipes engagées dans le championnat de France des Clubs (National 3 et National 4), cela lui pose un problème d'ordre déontologique car certains joueurs bénéficient d'aides de la Fédération et de la Côte d'Azur, ils peuvent devenir champions de France, mais lors des compétitions internationales il défend les couleurs monégasques.

Le Président rappelle qu'un protocole a été signé avec Monaco en 2006 pour permettre aux jeunes de disputer les compétitions jeunes en France. S'agissant des adultes, la réglementation de la FIB permet à des adultes de changer de nation et de pouvoir jouer en équipe nationale au bout de 2 ans dans des pays comme Monaco. Peut-être que si des clubs étaient actifs dans les Alpes-Maritimes, les joueurs n'iraient pas à Monaco.

La F.F.S.B. mène une politique d'ouverture vis-à-vis des pays limitrophes pour aider l'Europe de l'Ouest à survivre.

Le DTN estime qu'il se pose un problème d'éthique sportive, il est trop facile pour des jeunes français dont la formation a été financée par la France de muter à Monaco et de se retrouver adversaire de la France moins de 2 ans après.

Christiane BURLE signale que les licences de Monaco ne comportent pas de division, ce qui rend difficilement applicable la limitation à 3 joueurs de 1^{ère} ou 2^{ème} division par tour.

Patrick CATHALA revient sur le club de Perpignan qui évoluait en National 2 en 2014/2015, le CBD a décidé de ne pas continuer le club, l'AS de Saint-Mathieu a pris le relais et le fait de changer d'entité leur a permis de répartir en National 4. Il demande que la réglementation soit modifiée pour empêcher ce type de cas.

Jean-Pierre REYNAUD reconnaît que cette situation n'est pas normale et fausse les cartes, il faut ramener de l'équité.

André MERCIER demande à limiter encore plus le nombre de joueurs de 1^{ère} et 2^{ème} divisions par tour en National 4.

Jacques FARESE souhaite qu'une réflexion soit menée sur les montées / descentes car le système actuel est trop verrouillé.

Jean-Pierre DÔ indique que si la Fédération rencontre des difficultés pour désigner des arbitres, il en est de même pour les comités. Selon lui, la solution passe par la spécialisation des arbitres.

Patrick POHIN répond que certains arbitres ne veulent plus arbitrer les clubs, d'autres estiment que les vacations sont insuffisantes.

Jean-Pierre REYNAUD fait remarquer que dans bien d'autres sports, pour pouvoir monter dans le niveau supérieur il faut justifier d'une structure.

Michel COUBLE précise que dans le Rhône, il existe plus de clubs que d'arbitres.

Michel GENTILE rapporte qu'en Isère, 14 clubs sont engagés, 12 arbitres sont recensés dont 3 nationaux missionnés par la Fédération et sur les 9 restants, 5 ne veulent pas officier en clubs.

Le Président fait remarquer que si la règle est appliquée à la lettre, de nombreux clubs seraient supprimés.

4.4. Développement

Robert JEANJEAN observe en préambule que la commission nationale développement entreprises santé loisir n'est pas reprise dans l'énumération des commissions nationales de l'article 21 des statuts. Il demande que son existence soit officialisée.

La commission s'active autour des nouveaux publics, mais il déplore que cette préoccupation soit occultée dans les comités par les aspects sportifs. Il manque une véritable prise de conscience sur la nécessité de s'ouvrir à de nouveaux publics.

Robert JEANJEAN appelle de nouveau les comités à désigner un référent développement qui soit libéré des questions de compétition.

Quelques actions ponctuelles sont réalisées avec des entreprises et souvent avec le soutien des conseillers techniques, mais rien de régulier, ni de récurrent.

La commission a également un rôle sociétal à jouer, c'est pourquoi elle s'est engagée dans le service civique. Une vingtaine de structures a manifesté de l'intérêt, 20 postes sont à pourvoir en 2015 et 30 en 2016. Robert JEANJEAN estime qu'il est intéressant d'ouvrir le monde bouliste à des jeunes qui apportent leurs compétences et leur fraîcheur.

Dans le cadre du Plan Citoyen du Sport, la Fédération a répondu à un appel à projets et va développer un projet sur 2 ans dans des quartiers sensibles du Rhône pour participer à la sociabilisation de zones à partir du Sport Boules. Il s'agit d'aller chercher des gens pour le bien être, la santé,...

Pascal HERNANDEZ demande de mettre à disposition des comités des moyens techniques et des supports pour leur permettre de mettre en place des actions sur la santé.

Robert JEANJEAN répond que la Boule santé a démarré en 2011 d'après un concept médicalisé, mais aujourd'hui, la Fédération préfère privilégier les aspects bien être et remise en forme avec le Fit-Boules. Une formation a eu lieu à Voiron avec une vingtaine de personnes, des outils et des vidéos sont en préparation avec le concours du Médecin fédéral et du DTN pour aider les éducateurs.

Le DTN rappelle que cette démarche est un enjeu de santé publique important pour les fédérations et que des outils performants développés par le Médecin fédéral et Fabrice VERNEY existent.

Yves PIRIAC rend compte de la démarche Sport Santé qu'il a initiée à Dives sur Mer et depuis peu à Caen. Son éducateur a participé à la formation à Voiron et anime depuis mars des séances réunissant des non boulistes. 12 licences Loisir ont été créées.

Dans un 2^{ème} temps, une soirée promotionnelle sera organisée à l'attention des médecins, des kinés et des organismes de santé pour les convaincre du véritable intérêt de la Boule Santé.

Dans le même esprit d'ouverture, il a adhéré à la semaine bleue dédiée aux retraités.

Le DTN pense que désormais le Sport Boules ne se développera plus par la compétition, mais entre autres par le Loisir et la Santé.

Marc SALOMON se fait confirmer que pour les formations dispensées par la Fédération, seuls les frais de déplacement restent à la charge du comité.

4.5. Jeunes

Michel MISSONNIER informe que les premières compétitions jeunes font état d'une hausse de la participation en simple et d'une baisse en championnat des clubs (10 équipes en moins en -15 et 4 équipes en plus en -18).

Concernant l'allègement du calendrier Jeunes souhaité massivement, le dernier Comité directeur a décidé de supprimer 2 dates de doubles et le fédéral doubles. Les comités pourront utiliser ces journées à leur gré.

Les compétitions doubles 2016 se limiteront donc à 2 dates qualificatives pour le championnat de France : 16 et 17 avril et 7 et 8 mai

Les 2 journées de rassemblements seront organisées sur 4 zones pour limiter les kilomètres. Les jeunes se déplacent le samedi matin, jouent le samedi après-midi et le dimanche matin et retour le dimanche après-midi.

Les sites seront désignés en fonction de la localisation des équipes préinscrites en janvier.

Au terme des 2 journées qualificatives, les 16 premières équipes du classement seront qualifiées pour le championnat de France, puis les qualifiés des CR/CS sont également pris dans ce classement à la suite.

Seules les équipes déclarées ou identifiées à 2 ou 3 joueurs d'une même AS ou d'un même CFB auront accès à ce championnat. Une seule participation permet d'être qualifiable. Les équipes déclarées à 2 peuvent recourir à un joker, les équipes déclarées à 3 peuvent utiliser un joker que pour une raison justifiée.

Cette expérimentation menée pour les compétitions doubles sera évaluée pour décider de la poursuivre ou non et de l'étendre à d'autres épreuves.

Le Président estime que cette proposition va dans le bon sens, les compétitions Jeunes ne rassemblaient pas beaucoup d'équipes souvent, les fédéraux également et le calendrier était surchargé pour les jeunes comme pour l'encadrement.

La mise en place de compétitions plus consistantes les rendra plus attractives et rien n'empêche les comités de continuer à faire les fédéraux départementaux ou régionaux sans qualification à la clef.

Jean-Pierre DÔ approuve ce système, il ne trouvait pas normal de disputer des fédéraux sans les meilleures équipes déjà qualifiées par le classement national.

André MERCIER évoque le cas de 3 CFB de son CBD qui ne comptent qu'un -18, il demande d'autoriser dans de tel cas le Président de CBD à former un double avec 2 jeunes issus de 2 CFB différents.

Le Président demande à la CNJ d'étudier cette question et de faire sauter certains verrous pour favoriser la participation des jeunes.

Le DTN comprend la demande, parce qu'on fait face à une pénurie, mais la solution proposée n'est pas dans une logique de développement.

Jean-Pierre REYNAUD attire l'attention sur les effectifs jeunes, 1 700 à ce jour dont 1 050 en Rhône-Alpes, et rappelle que les futures médailles dans les championnats internationaux viendront de ces jeunes et non pas de nouveaux licenciés qui arrivent à 35 ans. Il ne faut donc pas seulement se focaliser sur le volet compétition mais regarder aussi ce qui se fait dans bien des AS au niveau des jeunes en dehors de la compétition.

4.6. Intervention du DTN

Dans le cadre de la convention d'objectifs, le DTN rappelle que toutes les fédérations doivent obligatoirement mettre en place un Plan citoyen du sport mais doivent aussi construire un Plan fédéral de formation qu'il demande à Lionel ABERT de présenter.

Lionel ABERT informe en préambule que ce plan va couvrir tous les secteurs et que sa construction va s'étaler sur plusieurs saisons.

L'esprit change, on passe d'un système théorique à un système favorisant l'accompagnement sur le terrain.

Tout le référentiel est basé sur des métiers : arbitre, délégué, dirigeant,...

+ Arbitres

La commission est partie du principe que la fonction d'arbitre est très diverse et repose sur 5 métiers spécifiques :

- Arbitre local

Il intervient sur les concours Loisir et Promotion pour éviter les débordements, les incivilités. Il mesure les points, valide les tirs et gère le temps. Il a un rôle préventif et de pédagogue, il ne sanctionne pas. Il n'a pas vocation à connaître le RTI par cœur, mais doit être capable de mesurer rapidement et sans bouger les objets.

- Jeune arbitre

Le module de formation a été expérimenté fin octobre et son contenu sera transmis à la commission nationale d'arbitrage.

Il rejoint la notion de jeune officiel dont l'appellation ne peut pas être reprise puisqu'elle appartient à l'UNSS.

- Arbitre de traditionnel

Spécialisation sur les compétitions de traditionnel.

- Arbitre de clubs

Spécialisation sur les épreuves du championnat des clubs sportifs.

- Arbitre fédéral

Il intervient sur toutes les compétitions agréées par la Fédération.

Jean-Pierre REYNAUD fait remarquer que dans le championnat des Clubs, le 4^{ème} tour est du traditionnel et que l'arbitre doit connaître non seulement le RTI, mais aussi le règlement sportif. D'autre part, il estime que pour faire de la pédagogie, il vaut mieux être arbitre confirmé

Monique PRUDENT approuve cette démarche de spécialisation, elle favorisera le recrutement.

Lionel ABERT précise que ces formations seront ouvertes à tous les niveaux et que les nouveaux métiers dont le contenu et les procédures doivent être écrits sont censés attirer plus de monde. Chaque métier est différent et il n'y a pas de hiérarchisation sauf pour l'arbitre fédéral.

Patrick POHIN, de même que les 40 arbitres nationaux, est en désaccord sur l'appellation arbitre local, il préférerait parler de juge local.

Lionel ABERT considère qu'ils font partie de la famille des arbitres et rappelle que le contenu de leur formation correspond à celui de l'arbitre départemental sur le plan technique. Il cite l'exemple du District des Alpes 04/05 où 28 arbitres locaux ont été formés grâce à la volonté affirmée du président du District. 7 poursuivent sur la formation d'arbitre de traditionnel et 4 sur la formation de l'arbitre de clubs.

Roger PARMENTIER cite l'exemple de la Saône et Loire qui avait mené la même démarche il y a 5 ou 6 ans alors que le comité ne comptait plus que 10 arbitres. Une formation simplifiée avait été mise en place, chaque AS a fourni un candidat et aujourd'hui 45 arbitres officient.

+ Délégués

La démarche est la même que chez les arbitres, même si le renouvellement est moins problématique.

+ Educateurs

Dans ce secteur le sujet est plus complexe, il s'agit de réformer les diplômes fédéraux et les diplômes d'Etat en les liant. C'est la fin du cloisonnement entre diplômes fédéraux et diplômes d'Etat, des brevets fédéraux correspondront à des unités capitalisables de diplômes d'Etat.

Cela signifie la fin des brevets fédéraux (animateur de CFB, moniteur de CFB et entraîneur de clubs).

On parlera désormais de formations en alternance avec du terrain encadrées non plus par des formateurs, mais des accompagnateurs.

Une première session de DE JEPS se tiendra en septembre et sera orientée vers les métiers d'agent de développement de Sport Boules et d'entraîneur.

Une session de DES JEPS sur le perfectionnement sportif concernera ultérieurement les coordinateurs de haut niveau.

Un BP JEPS d'animateur de boulo-drome est en préparation, il pourrait être commun avec la Pétanque.

Le DTN insiste sur l'enjeu de ce brevet destiné à faire vivre nos boulo-dromes, d'autant que la Pétanque est en train de se donner les moyens financiers de recruter des animateurs et que nos structures pourraient les intéresser.

Formaboules

Lionel ABERT informe que le site www.formaboules.com a ouvert la semaine dernière, c'est le site de formation de toutes les fédérations de sports de boules. Chacune y contribue financièrement.

Différents onglets composent ce site : le matériel, les lieux de pratique avec les coordonnées, les animations et les modules de formation.

Le site est toujours en cours de construction par la commission de formation, mais toutes les commissions nationales sont invitées à venir l'alimenter.

La rubrique animation est essentielle, elle donne toutes les offres d'animation qu'elles soient scolaires, santé,... avec toutes les informations pour mener à bien une action.

Les modules de formation sont documentés et illustrés

Le DTN souligne la richesse de cet outil, il faut maintenant l'alimenter dans l'intérêt de tous et s'organiser avec les commissions pour hiérarchiser les contenus à mettre en ligne.

4.7. Communication

Bernard CHÊNE informe que les 2 prochaines années vont se dérouler au rythme de la candidature des Sports de Boules aux Jeux Olympiques 2024. Cette candidature a été déposée par la Confédération Mondiale des Sports de Boules qui représente la Pétanque, la Rafle et le Sport Boules et qui est l'interlocuteur du CIO.

En fait, le CIO souhaite intégrer de nouvelles disciplines, mais sans augmenter le nombre d'athlètes (10 500) sur les Jeux, des épreuves de disciplines olympiques vont donc disparaître. Chacune des 3 disciplines boulistes seraient représentée par 2 épreuves.

La F.F.S.B. va promouvoir cette démarche et renouvellera à cette occasion la plupart de ses supports de communication. Sport Boules Magazine en fera également un large écho dans les prochains numéros.

Robert JEANJEAN est sceptique sur la possibilité de devenir directement olympique sans être au préalable sport de démonstration.

Le Président répond qu'en cas de refus en septembre 2017, les Sports de Boules pourraient alors devenir sports de démonstration.

La CMSB a missionné l'agence LUNACOM pour gérer la campagne de communication, une tournée mondiale aura lieu dans 8 villes.

Une rencontre avec la FIB est programmée dans les prochains jours pour mettre en place une stratégie de communication.

Pour ses 100 ans, la Foire de Lyon nous propose la mise à disposition gratuite de 3 jeux dans un hall d'Eurexpo du 18 au 28 mars 2016 à condition d'animer cet espace tous les jours de 11h00 à 19h00. Un programme d'animations doit être mis en place en partenariat avec le CBD Rhône.

Nous avons la confirmation de la retransmission des finales des Clubs Elite 1 et Féminine Elite sur l'Equipe 21. Le coût de la retransmission est de 40 à 50 000 € pris en charge par l'Equipe 21, le CNOSF et la F.F.S.B.

Sport Boules Diffusion continue à voir son audience augmenter grâce au travail de qualité de Christophe CAMPIGLIA et de Patrick ALCARAZ, les retransmissions seront donc poursuivies.

La tournée des Chinoises en août 2016 sera une belle opportunité de communiquer sur la candidature aux JO grâce à la création d'événementiels à divers endroits.

Sur le plan du sponsoring, 63 000 € avaient été engrangés en 2015 contre 39 000 en 2014. Les partenariats sont confirmés pour 2016 à l'exception de Pernod qui ne reconduira pas ses 2 500 € annuels, seules les dotations en nature sont maintenues.

En revanche, GDP Vendôme, GLGO Events, la Caisse d'Epargne, Grand Frais et Saint-François Longchamp reconduisent leur partenariat et Bourille assurances passe de 6 000 à 9 000 €.

4.8. Super 16

Bernard CHÊNE précise qu'il est responsable du Super 16 en étroite collaboration avec Eric LOUAT qui dirige les étapes.

Les 5 étapes 2015/2016 se dérouleront à Andrézieux-Bouthéon, Saint-Egrève, Mâcon, Cluses et Lyon Bellecour.

2 candidats ont déjà officiellement postulé pour le Super 16 2016/2017 et l'autofinancement de la compétition est toujours assuré.

Enfin, Bernard CHÊNE annonce que la société de production d'images Quarterback a rencontré les dirigeants de la F.F.S.B. pour étudier des possibilités de retransmissions télévisées. Elle serait intéressée par un format similaire aux Masters de Pétanque qu'elle diffuse déjà.

4.9. Administrative

Christian DEMARCONNAY informe qu'il travaille avec la commission administrative sur les votes et élections pour la prochaine mandature avec le concours de Roger

PARMENTIER et de Jean-Pierre REYNAUD et sur la réforme territoriale avec le concours de Christian VIGNOT et d'André GODIN.

Dans le cadre de l'état des lieux, des visites ont eu lieu dans les régions redécoupées et d'autres visites seront programmées dans les régions qui ne changent pas d'ici l'Assemblée générale de la F.F.S.B.

+ Votes et élections

La finalité de cette réforme est de se mettre en conformité avec la loi, en particulier par rapport à la représentation féminine qui doit atteindre au moins 25 % des membres du Comité directeur.

La double préoccupation est de donner le ressenti d'une démocratisation effective dans les votes durant les AG et de donner le sentiment aux boulistes et dirigeants qu'ils sont entendus et qu'ils participent aux décisions.

- Comité directeur

La proposition de composition du prochain Comité directeur est la suivante :

- ✓ Collège « licencié(e)s » : 20
- ✓ Collège « féminines » : 7
- ✓ Médecin : 1
- ✓ Rafle : 1
- ✓ Boule Bretonne : 1

Soit un total de 30 membres.

Un collège féminin a été créé à part pour éviter que dans un collège unique, des hommes soient éliminés avec plus de voix que certaines féminines élues.

Le groupe de travail a proposé de fixer le nombre de féminines à 7 bien que 25 % correspond à 7,5. Il faudra sûrement passer à 8 féminines et diminuer le collège « licencié(e)s » à 19 ou augmenter le nombre de membres du Comité directeur à 31.

Se pose aussi le problème du non-respect des 25 % de féminines si les candidatures féminines n'atteignent pas le nombre de postes proposés.

- Les candidatures

Les candidatures devront comporter les coordonnées du postulant, son expérience professionnelle et son expérience de dirigeant bouliste.

Un projet global ou spécifique à un secteur sera exigé.

Le Ministère a précisé que le contrôle des projets ne peut se faire que sur la forme, pas sur le fonds.

Une fiche de candidature sera préparée avec une proposition de canevas pour la rédaction du projet.

- Répartition des voix

Un forfait de 10 voix est attribué à chaque ligue (ex CBR conformément au nouveau découpage administratif). 11 ligues boulistes devraient voir le jour, voire 12 s'il y a lieu de créer une ligue pour la Boule bretonne présente sur 2 départements de Bretagne.

Les CBD bénéficieraient d'un forfait de 10 voix + 1 voix par AS affiliée à jour de ses cotisations + 1 voix par tranche de 50 licenciés arrondis à l'entier le plus proche (75 = 1 voix, 76 = 2 voix).

- Les votants

Chaque votant détiendra au maximum 100 voix, à compter de 101 voix, le comité devra envoyer 2 délégués avec répartition équitable des voix (101 = 51 + 50 et non 100 + 1).

La désignation des délégués au sein des CBD est nominative pour que chacun reçoive le matériel de vote correspondant.

Le jour de l'élection, il devra se présenter avec le PV de réunion signé qui l'a désigné.

Le cumul n'est pas admis, chaque délégué n'a qu'un mandat. Si un délégué est absent, ses voix sont perdues.

- Scrutin

Pour tous les collèges, il s'agit d'un scrutin pluri nominal à 1 tour. L'élection se fait à la majorité relative.

- Election du Président

Le Comité directeur vote à bulletin secret et l'élu est proposé à l'Assemblée générale pour approbation avec possibilité de vote à bulletin secret s'il est demandé.

- Assemblées générales non électives

Les délégués sont invités à toutes les AG.

Les votes se font à mains levées : 1 main = 1 voix, sauf si le Président ou le quart des présents représentant le quart des voix demande un vote à bulletin secret. Le principe de répartition des voix des délégués est le même que lors d'une AG élective.

Les modalités de remplacement au sein du Comité directeur restent les mêmes.

Les règles de cumul et d'âge sont également inchangées.

Il sera proposé une incompatibilité entre Président de ligue et membre du Bureau fédéral.

L'organisation pratique des prochaines élections a été confiée à Charles REYDELLET et Claude BURLINCHON.

Les statuts et le RIA de la Fédération comportent des contradictions et compte tenu des changements profonds qui s'annoncent, un gros travail de rédaction devra être réalisé et mobilisera des compétences.

+ *La réforme territoriale*

Christian DEMARCONNAY considère qu'il y a 2 façons de percevoir cette réforme, soit comme une contrainte, soit comme une opportunité pour rénover l'organisation territoriale de la Fédération et moderniser sa gouvernance.

Les effets induits de la réforme impliqueront néanmoins des évolutions importantes.

Légalement, nous devons respecter les nouvelles limites territoriales à compter de 2018, mais pour éviter de le faire en cours de mandat, il est jugé plus pertinent de les mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2017.

Les limites régionales sont en principe intangibles, mais des dérogations peuvent être demandées au Ministère.

Les limites départementales sont plus souples, mais uniquement dans le sens d'un regroupement de 2 départements.

Un état des lieux est en cours sur les nouvelles régions pour comprendre ce qui se passe sur le terrain, examiner le fonctionnement, écouter les attentes des dirigeants locaux et faire des propositions acceptables par tous dans la plus grande transparence.

Il apparaît que les CBR fonctionnent de façon assez similaire, mais les situations financières sont parfois très divergentes (taxes et défraiements).

Des inquiétudes se sont manifestées également sur l'administratif en particulier sur le maintien de la représentation des CBD dans les nouvelles ligues sans prédominance d'un ou deux CBD.

Sur le plan sportif, des interrogations s'expriment sur la répartition des qualifiés aux championnats de France et sur la catégorisation.

Il est clair que la mise en place des nouvelles ligues se passera mieux à certains endroits qu'à d'autres, mais le groupe de travail a ressenti une véritable volonté commune et affirmée d'aboutir.

Cette réorganisation fédérale est une opportunité pour régénérer la vie des entités locales car certaines sont menacées à brève échéance.

C'est aussi le moyen de rénover l'organisation territoriale de la Fédération et de moderniser sa gouvernance.

La Fédération devra se positionner et donner des directives sur l'évolution des entités locales.

Les statuts et les RIA des ligues vont devoir être réécrits en définissant les procédures d'élection, la structuration du fonctionnement, la présence et le rôle des anciennes structures et le financement.

Le groupe de travail va proposer de grandes orientations qui ne dispenseront pas du cas par cas, le découpage des ligues et des CBD, des procédures de regroupement des CBR, les modèles de statuts et de RIA des ligues. Il est disponible pour apporter une aide aux dirigeants.

Il analysera aussi les effets induits sur la Fédération, les CBD et les AS.

Ce chantier est l'occasion d'une rénovation au sein de la Fédération, il nécessitera l'implication de tous les dirigeants et la solidarité entre les entités.

Le Comité directeur devra rapidement se prononcer sur 2 points essentiels :

- Le respect des limites géographiques,
- La création des ligues et la suppression des CBR

La création des ligues pourra résulter de la dissolution des CBR suivi de la création d'une ligue, d'un regroupement-crétion ou d'un regroupement-absorption (un CBR absorbe les autres CBR).

Dans ces 2 derniers cas, la transmission du patrimoine des CBR à la nouvelle ligue est facilitée, il suffit que le projet de regroupement soit validé par les ex CBR.

Des réflexions sont encore en cours sur les statuts des nouvelles ligues notamment sur la représentation des CBD, mais il convient d'être prudent par rapport aux frais de réunion dans ces grandes régions.

Les commissions obligatoires restent la commission des finances et le conseil de discipline, le groupe de travail suggère d'ajouter une commission développement.

La préoccupation est d'aider les futurs dirigeants à gérer les prochains qualificatifs, la proximité et l'harmonisation des pratiques financières (taxes et indemnisations) dans les ligues.

2 difficultés sont apparues.

La Boule Bretonne qui va délivrer des licences dans les Côtes d'Armor et dans le Morbihan et qui est gérée dans le cadre d'un Comité national directement rattaché à la Fédération doit-elle entraîner la création d'une ligue de Bretagne.

Par ailleurs, se pose la question du rattachement de l'AS de Rafle de Plaintel qui est située dans les Côtes d'Armor, mais qui dépend du CBD de la Loire-Atlantique.

A voir aussi si la fédération conservera la même organisation pour les qualificatifs compte tenu du nouveau découpage.

En conclusion, la réussite de la mise en place de la réforme territoriale paraît impérative et doit répondre à 2 objectifs : gérer le présent et le futur proche et se donner la possibilité de nouvelles évolutions à travers les textes dont on va se doter.

La réussite de la mise en place repose aussi sur l'implication de tous et sur la solidarité entre les dirigeants des entités à tous les niveaux.

Robert JEANJEAN demande s'il ne serait pas opportun de décaler l'assemblée générale électorale compte tenu de la masse de travail qui reste à faire pour mettre à jour les textes fédéraux.

Le Président répond que cela n'est pas possible, l'assemblée générale électorale des fédérations doit se tenir avant le 31 mars 2017.

Le Président félicite le groupe de travail et particulièrement Christian DEMARCONNAY pour le gros travail de réflexion effectué. Il est particulièrement séduit par les propositions favorisant plus de démocratie et indique que le Bureau fédéral du 6 novembre a émis un avis favorable à la poursuite des travaux.

Il confirme sa volonté d'appliquer les réformes au 1^{er} janvier 2017 pour éviter des modifications en cours de mandat. Cela laisse une année pour être prêt.

Jacques BRIFFAULT ne voit pas l'intérêt des délégués dans les comités à fort effectif et demande ce qui a motivé leur mise en place.

Christian DEMARCONNAY répond que c'est une option prise par le groupe de travail et indique que le nouveau mode de calcul des voix tiendra compte du nombre de licences et d'AS, il évolue chaque année et favorise les comités en progression d'effectif.

Jean-Pierre REYNAUD estime que ce qui sera voté devra être appliqué partout. Or, il est d'avis de dissocier l'administratif et le sportif car dans la ligue Auvergne - Rhône-Alpes, l'Auvergne et Rhône-Alpes ne feront jamais de qualificatifs ensemble.

Christian DEMARCONNAY reconnaît qu'il faudra trouver un système au sein des ligues pour que des entités sans la personnalité morale gèrent ces questions sportives.

Le Président demande l'aval du Comité directeur pour que le groupe de travail poursuive ses réflexions dans ce sens.

Accord unanime du Comité directeur.

4.10. Equipements sportifs

+ Présentation du schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs

Christian VIGNOT précise que le schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs est une demande de notre Ministère de tutelle. Il est le résultat d'un groupe de travail composé d'Yves PIRIAC, Alexandre RABAUD, André MILANO, Christophe GARIN et Christian VIGNOT.

Avant de présenter ce document, Christian VIGNOT souhaite insister sur la justification d'un tel document.

Ce n'est pas un recensement des complexes, mais une étude permettant de créer une stratégie au sujet des infrastructures en cohérence avec la politique fédérale ou la politique régionale de chaque comité.

Ce n'est pas une étude pouvant être menée seul, mais une étude en concertation avec les élus locaux et avec des prises de position collégiales en fonction du développement sportif projeté et des installations qui en découlent pour la période 2017/2021.

Ce n'est pas un travail avec une date de péremption, mais une étude faite en amont avec des indicateurs à entretenir.

Le schéma sera présenté à l'Assemblée générale de février 2016 pour validation et application au 1^{er} janvier 2017 en même temps que la réforme territoriale.

+ Le schéma de cohérence à horizon 2017/2021

Ce Schéma de Cohérence Territoriale s'inscrit dans le code réglementaire du Code du Sport au regard de l'article L 312-1 qui établit ce Schéma dans le cadre des Schémas de Services Collectifs au Sport.

Cette élaboration répond à un double objectif :

- De mettre en adéquation les besoins identifiés de notre discipline avec les projets d'équipements sportifs présentés par les différents porteurs de projets (Commune, Communauté d'Agglo ou de Communes, Intercommunalités ou EPT ou autres)

- De mettre à disposition un outil d'aide à la décision, traduisant la volonté politique de développement de notre Fédération ainsi que de nos instances déconcentrées de celle-ci, en termes d'équipements, d'espaces et de sites de pratique.

Ce Schéma de Cohérence Territoriale est le fruit et la volonté d'un travail partenarial, entre les Comités Sportifs, les Comités Régionaux, l'Etat et le C.N.O.S.F.

Cette collaboration renforce la volonté de Cohérence en termes d'Aménagement du territoire en offrant un outil unique aux décideurs et financeurs des équipements sportifs.

Plusieurs phases ressortent lors de l'élaboration de ce Schéma de Cohérence :

- Le recensement effectué lors de la Notice d'Impact de la FFSB, laquelle a été approuvée le 7 avril 2011.

- Les tableaux recensant les lieux de pratique ainsi que les caractéristiques techniques, d'aménagement intérieur des équipements sportifs couverts.

- Définition de la trame pour l'élaboration de ce Schéma de Cohérence (Déc 2014 / Janv 2015).

- Présentation du projet lors de l'Assemblée Générale de la FFSB (Fév. 2015)

- Organisation de réunions partenariales (depuis Mars 2015 jusqu'à ce jour) pour validation des données.

Ces réunions regroupant soit les Comités Sportifs, soit les Comités Régionaux lesquels ont permis par leurs données d'affiner ce Schéma de Cohérence; elles ont aussi été un moment d'échange avec ces Comités sur les thématiques Equipements Sportifs et des perspectives d'animation sportive du territoire.

La commission a désigné 4 personnes sur des secteurs géographiques pour visiter les régions. Toutes les réunions n'ont pas encore eu lieu et d'un comité à l'autre, la qualité des informations récoltées n'est pas la même.

Christian VIGNOT présente les graphiques et cartographies contenus dans le schéma de cohérence :

- Les courbes d'évolution des licences depuis 2009 pour les jeunes, les seniors, les féminines, les vétérans et tout confondu.
- Le tableau des effectifs selon les nouvelles régions.
- Une carte avec le ratio AS / licences.
- Une carte avec le ratio structures couvertes / licences.
- Une carte avec le ratio CFB / licences jeunes.
- La localisation des clubs sportifs par niveau.

La cartographie des sièges des nouvelles Régions fait ressortir qu'en Nord - Picardie et en Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées, la DRJSCS n'est pas située dans la capitale régionale.

CONSTATS

Il ne reste plus qu'à traiter les Comités Sportifs de l'Ain et du Rhône dans l'analyse.

Le tableau des effectifs au niveau de la Fédération Française du Sport Boules, par nouvelle Région car ce Schéma devra être effectif à compter du 1^{er} Janvier 2017 :

Que la Fédération compte un effectif de 52.112 licences (Base 2014/2015) réparti de la façon suivante :

- 52 % des effectifs sont des vétérans (H&F)
- 44 % des effectifs sont des licences « Compétition »
- 4 % des effectifs sont des licences « Jeunes »

Que sur le plan Sportif, ce sont principalement les Clubs du Sud Est qui participent aux Championnats des Clubs Sportifs.

Même constat pour ce qui concerne les Centres de Formation Bouliste (185 selon BOULY) mais qui participent peu au Championnat des Clubs « Jeunes » (36)

Il faut savoir que ces CFB peuvent, en grande partie, bénéficier de Structures couvertes
Pour ces Structures couvertes :

440 Structures couvertes sur l'ensemble du territoire de 4 jeux ou + bénéficient d'un Classement Fédéral, les autres n'étant que répertoriées.

Que celles non répertoriées peuvent être considérées comme des Structures de Proximité permettant de faire découvrir notre discipline au travers d'animation de loisir ainsi qu'en direction du Sport Boules santé.

Certaines Structures couvertes de 4/6 jeux sont considérées comme Equipement Structurant où peuvent être pratiqués en plus de la découverte, l'initiation et l'entraînement.

Les autres Structures classées au niveau National voire plus sont considérées comme Equipement Majeur ayant pour objectif l'organisation de Compétitions de Haut Niveau

Il ressort également que la Fédération compte un Centre d'Entraînement International (St Vulbas), un Pôle Fédéral (Bron), un Centre d'entraînement (Toulouse).

Nous avons aussi constaté que certaines Structures couvertes étaient situées sur un territoire administratif différent de son territoire fédéral.

Perspectives 2017/2021

Le Groupe de Travail au vu de ces constats et des entretiens effectués auprès des Comités Régionaux ou Sportifs propose que la Fédération Française du Sport Boules dans son plan de Développement pour 2017/2021, inscrive au titre de ses priorités fédérales :

- La Rénovation/Réhabilitation de certaines Structures vieillissantes (+25 ans) afin de répondre au développement souhaité.
- Soutenir tout projet de structures couvertes correspondant aux attentes exprimées par les régions et s'inscrivant dans un maillage territorial cohérent.
- Envisager l'implantation de Pôles Inter Régionaux afin de pouvoir découvrir de nouveaux éléments sportifs de valeur.

Ces pôles interrégionaux pourraient très bien être situés, en dehors de ceux existants cités auparavant, sur le Littoral Méditerranéen, le Littoral Atlantique, le Littoral Nord Ouest; il faudrait que les sites retenus aient des possibilités d'hébergement près des structures couvertes pressenties.

Qu'au niveau de chaque Région, il soit retenu le principe d'une structure existante pouvant être considérée comme Pôle Régional.

Christian VIGNOT présente le document élaboré pour la Loire, le même document sera décliné pour chaque CS avec ses propres objectifs.

Le Président félicite Christian VIGNOT pour le très bon travail réalisé. Ce travail doit être pris en compte par les présidents de région car il leur sera bénéfique. L'attribution des futures aides sera conditionnée à un tel document.

5. Questions diverses

Boule Bretonne : Dominique OLLIVIER-JOUANARD, Président du Comité National de la Boule Bretonne informe que la mise en œuvre du protocole prévoyant l'incorporation de la Boule Bretonne à la F.F.S.B. se déroule normalement.

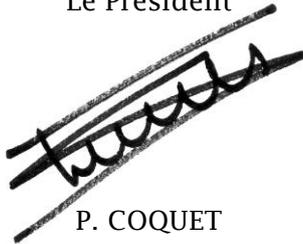
2 comités départementaux vont être créés : le Morbihan et les Côtes d'Armor, mais il existe aussi des pratiquants dans le Finistère, l'Île et Vilaine, la Mayenne et l'Île de France.

Les compétitions débutent en mars, les licences seront demandées en début d'année, on devrait en délivrer environ 1 000.

Le Président précise que cette saison, les licences seront éditées par les services de la F.F.S.B.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h20.

Le Président



P. COQUET

La Secrétaire générale



B. COCHARD